

The background of the cover is a photograph of a building with a red-tiled roof and a paved path. The building has a brick facade and a metal fence in front of it. A large tree is on the left side of the building. The path is made of light-colored gravel and is bordered by a low concrete wall. The image is partially covered by a blue overlay on the right and bottom.

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2025

L'année 2025 confirme le rôle structurant du Syndicat Mixte du Pays du Calais (SyMPaC) dans l'accompagnement des transitions territoriales et la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées à l'échelle du Pays du Calais. Malgré un périmètre de compétences ciblé, le syndicat, au regard de ses moyens, agit comme un véritable outil d'ingénierie territoriale, permettant aux intercommunalités membres de mobiliser des financements, d'expérimenter des dispositifs innovants et de structurer des politiques publiques qui seraient difficilement accessibles à l'échelle de chaque collectivité prise isolément.

1. Le SyMPaC : à quoi ça sert concrètement ?

a) Un outil intercommunal au service du Pays du Calais

Le SyMPaC est le syndicat mixte qui réunit les trois intercommunalités du Pays du Calais (GCT&M, CCRA, CCPO), soit plus de 154 000 habitants. Sa vocation est simple : permettre aux territoires de travailler ensemble sur des sujets qu'ils ne pourraient pas porter seuls, en mutualisant l'ingénierie, les compétences et la capacité à mobiliser des financements.

Il intervient principalement dans quatre domaines stratégiques :

- La planification de l'aménagement du territoire (SCoT),
- Le développement économique (programme LEADER, accompagnement des acteurs),
- La transition énergétique,
- L'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le SyMPaC n'est pas un échelon supplémentaire, mais un outil d'appui, de coordination et de sécurisation des projets locaux.

Chiffres clés institutionnels

- 3 EPCI membres
- 52 communes
- 154 292 habitants
- 12 agents mobilisés (5,72 ETP)
- 5 réunions de bureau et 4 comités syndicaux en 2025

b) Une gestion rigoureuse et un effet levier démontré

Un budget maîtrisé et sécurisé

En 2025, le SyMPaC a voté un budget équilibré, avec :

- 1,24 M€ en fonctionnement,
- 338 k€ en investissement.

L'exercice se clôture avec des résultats de clôture positifs en fonctionnement et en investissement, traduisant une gestion prudente, tout en maintenant un haut niveau d'activité.

b) Une gestion rigoureuse et un effet levier démontré

Depuis 2019, le SyMPaC joue un rôle de " guichet capteur " de financements publics (européens, nationaux, régionaux). Les collectivités seules n'auraient pas accès à ces dispositifs complexes.

> Chaque euro versé par les EPCI permet de faire revenir plus de deux euros sur le territoire, redistribués aux collectivités, associations, entreprises et porteurs de projets.

L'effet levier en un coup d'œil

- 2,2 M€ investis par les EPCI (2019–2025)
- 5,03 M€ récupérés sur le territoire
- Effet levier global : +228 %

Sans le SyMPaC, ces financements n'existeraient tout simplement pas pour le territoire



2. Des politiques publiques concrètes au service des transitions

a) Urbanisme et aménagement : anticiper et coordonner

Budget réalisé 2025 : 180 200 € (22 % du budget)
ETP mobilisés : 0,85 ETP (15 % de l'effectif)

Le SCoT du Calaisis, approuvé en 2014, fait l'objet d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques. En 2025, les élus ont décidé de **maintenir le SCoT tout en poursuivant sa révision**, engagée fin 2023.

L'année 2025 a ainsi été marquée par :

- la finalisation de la **phase de diagnostic territorial**,
- l'organisation de **trois réunions publiques** sur le territoire,
- la tenue d'ateliers thématiques sur les mobilités, le climat, l'habitat ou le développement économique,
- l'élaboration du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**.

Le SyMPaC assure également le suivi de plusieurs indicateurs territoriaux structurants :

- évolution démographique du territoire,
- consommation foncière pour le logement et l'activité économique,
- densité des constructions,
- évolution des espaces proches du rivage.

Le SCoT est un outil d'anticipation, de sécurisation juridique et de cohérence des projets communaux et intercommunaux.

b) Développement économique : LEADER comme levier structurant

Budget réalisé 2025 : 209 600 € (25 % du budget)
ETP mobilisés : 2,23 ETP

Le programme LEADER est l'un des piliers de l'action du SyMPaC. Il permet de soutenir des projets économiques locaux, en particulier portés par des entreprises, des associations et des collectivités périurbaines et rurales.

Bilan de la programmation 2014–2022 :

- 100 % des crédits engagés,
- 167 emplois créés ou maintenus,
- Forte orientation vers l'économie de proximité.

La nouvelle programmation 2023–2027 est déjà bien engagée, avec une forte mobilisation des porteurs de projets sur l'ensemble du territoire.

• **LEADER 2023-2027, ce qu'il faut retenir pour 2025**

- 43 porteurs rencontrés dont 43 en 2025
- 63 dossiers déposés dont 44 présentés en comité de programmation
- 5 comités de programmation organisés
- 3 projets conventionnés

c) Transition énergétique : accompagner les collectivités

Budget réalisé 2025 : 211 400 € (25 % du budget)

ETP mobilisés : 1,17 ETP (20 % de l'effectif)

Le SyMPaC accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public à travers le programme national **ACTEE+**.

En 2025, plusieurs opérations ont été soutenues :

- Études énergétiques,
- Outils de suivi des consommations,
- Équipements de télémesure.

Au total, **25 138 €** de subventions ont été mobilisés dans ce cadre.

Le syndicat assure également un service d'accompagnement pour la valorisation des **CEE**, permettant aux collectivités de récupérer des financements liés à leurs travaux d'économie d'énergie.



- **11 041 MWh cumac valorisés**
- **88 885 € de certificats vendus**
- Reversement direct aux collectivités bénéficiaires.

L'économe de flux partagé est intervenu également pour :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics,
- Accompagner les projets de rénovation énergétique,
- Développer les énergies renouvelables.

Des études ont notamment été menées pour :

- Le futur équipement intercommunal de Nortkerque,
- La nouvelle école de Hames-Boucres,
- La rénovation de l'éclairage public de Hardingen.

Ces actions contribuent à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Le SyMPaC sécurise des démarches techniques complexes et génère des recettes nouvelles.

d) Économie circulaire : le RÉGAL, un changement d'échelle

Budget réalisé 2025 : 235 900 € (28 % du budget)
ETP mobilisés : 1,48 ETP

Le **RÉGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire)** constitue l'action principale du SyMPaC en matière d'économie circulaire.

Après une phase de structuration entre 2023 et 2024, l'année 2025 marque une **montée en puissance du dispositif**.

Une étude approfondie a été menée sur l'ensemble de la chaîne alimentaire :

- production agricole,
- transformation,
- distribution,
- restauration collective et commerciale,
- ménages.

Cette étude a permis de produire un diagnostic territorial inédit et d'identifier **huit actions stratégiques prioritaires**.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre :

Restauration collective

- Accompagnement des EHPAD dans la réduction du gaspillage alimentaire,
- Publication d'un **guide méthodologique recensant 52 actions**,
- Organisation d'un événement culinaire pédagogique " L'EHPAD comme au rest'Haut ".

Restauration commerciale

Déploiement du **Gourmet Bag durable** auprès de restaurateurs du territoire afin d'encourager la récupération des restes alimentaires.

Innovation et expérimentation

- Test de l'opération **cantine connectée** avec pesée automatisée du gaspillage,
- Expérimentation de valorisation du pain invendu via un broyeur " Crumbler "

Don alimentaire

Un partenariat avec l'application **HopHopFood** a permis la redistribution de **560 kg de denrées alimentaires** lors d'un événement pilote.

> Le RÉGAL s'inscrit également dans plusieurs dynamiques régionales et nationales, notamment avec l'ADEME et les réseaux inter-territoriaux de lutte contre le gaspillage alimentaire.

RÉGAL : chiffres clés

- **52 leviers d'actions opérationnels** formalisés et diffusés pour la restauration collective de santé.
- **560 kg de denrées alimentaires redistribués** lors d'une première expérimentation de don alimentaire, au bénéfice de **3 associations locales** et de publics étudiants.
- **1 outil anti-gaspillage déployé en restauration commerciale** (Gourmet Bag Durable), avec un **déploiement régional impliquant 5 territoires partenaires**.

e) Communication et lisibilité de l'action publique

Le SyMPaC renforce sa communication pour rendre visibles des politiques souvent techniques mais essentielles : Lettres d'information, presse, réseaux sociaux et événements permettent aux élus et aux habitants de mieux comprendre l'action publique menée.

3. Pourquoi continuer à investir dans le SyMPaC ?

Continuer à investir dans le SyMPaC, c'est faire le choix d'un outil collectif qui a démontré son efficacité, sa sobriété budgétaire et sa capacité à produire des résultats concrets pour le territoire. Le syndicat n'est pas un centre de coûts, mais un **outil d'optimisation de la dépense publique**, capable de transformer des contributions financières limitées en politiques publiques à fort impact.

Continuer à investir dans le SyMPaC, ce n'est pas maintenir une structure : c'est préserver une capacité collective d'action, de financement et d'anticipation au service du Pays du Calais.

